



# COVID 19 – Situation sanitaire

## Note 29

SGEC/2021/452  
30/04/2021

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,  
Organisations professionnelles de chefs d'établissements  
**POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT**

POUR INFORMATION : Commission Permanente  
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de  
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

La retranscription dans certains organes de presse, de l'interview du Président de la République à la presse quotidienne régionale a suscité des interrogations sur les conditions de la reprise des cours en présentiel dans les collèges.

**Je confirme que la reprise des cours en présentiel dans les collèges s'effectue à partir de lundi prochain 3 mai selon les modalités décrites dans les notes 26 et 27 et que je rappelle :**

**La reprise des enseignements, en collège, se fait en présentiel pour tous les élèves SAUF dans les collèges situés dans des départements dans lesquels la circulation du virus est encore très active** et qui sont limitativement listés ci-dessous :

Nord,  
Aisne,  
Oise,  
Yvelines,  
Seine-et-Marne,

Seine-Saint-Denis,  
Hauts-de-Seine,  
Val d'Oise,  
Val de Marne,  
Essonnes,

Paris,  
Sarthe,  
Loire,  
Rhône  
Bouches-du-Rhône

Dans ces 15 départements les élèves de 4ème et 3ème sont accueillis avec un fonctionnement hybride, soit une présence maximale fixée à 50% de l'effectif des niveaux de 3ème et de 4ème. Les élèves des classes de 6ème et 5ème sont quant à eux tous accueillis en présence.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer la diffusion de cette information auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique